



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

www.cfdtpsarennes.fr

contact@cfdtpsarennes.fr

TRANSFERT DE P87 VERS SOCHAUX ??? !!!

Suite aux différents éléments dont la CFDT dispose (sources fournisseurs...), la CFDT a adressé un courrier à Mme JODER, Directrice du site de Rennes.

CFDT section PCA Rennes La Janais

Madame Joder Thérèse
Directrice du site de Rennes La Janais

Copie :
M. JULIEN Frédéric
Directeur des Ressources Humaines Rennes

Rennes, le 19 Avril 2018

Objet :

Demande d'information du Comité d'Etablissement

Madame la Directrice,

Au regard de l'avancement des demandes d'exploration en cours sur l'ajustement des volumes prévisionnelles de C84 et de ses conséquences, la CFDT vous demande d'informer le comité d'établissement dans les plus brefs délais.

Conformément à l'article L. 2323-1 du code du travail, les élus CFDT souhaitent assurer l'expression collective des salariés sur ce type de projet très impactant pour l'avenir de notre site de production.

Le comité d'établissement devant être informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur les mesures de nature à affecter les volumes ou la structure des effectifs, il nous semble pertinent et loyal dans un esprit de « co-construction » d'être dès à présent informé sur les réflexions en cours pour assurer un effet utile au process d'information consultation.

Comptant sur votre compréhension.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la C.F.D.T.,

Monsieur VALY :